

**COMMUNE DE VIDELLES**

Le 12 février 2016 convocation a été faite à chacun des membres présents du Conseil Municipal pour la séance du 3 mars 2016 avec l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Finances – RH
- Adoption du compte administratif 2015
- Adoption du compte de gestion 2015
- Ecoles
- Travaux
- Urbanisme
- Questions diverses

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LANDOLFI Bernard.

**Etaient présents :** M.LANDOLFI Bernard, Maire ; M.DEPUYDT Alain, M.BERRIER Jean-Claude, M.LEFEVRE Bernard, Adjoint au Maire, Mme BIHAN Josiane, Mme PETIT Marlène, M.CHAMPETIER Hubert, M.FOUGERE Gérard, M.BERTOL Gino, M.BLONDEAU Marcel, M.PAILLOUX Yvon, Mme M.HARDOUIN Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :** Mme CABILLON Mélanie qui a donné pouvoir à M.CHAMPETIER Hubert, M.CHAMBON Christophe qui a donné pouvoir à M.LEFEVRE Bernard, M.NEAU Fabrice qui a donné pouvoir à M.BERRIER Jean-Claude.

**Secrétaire :** M.LEFEVRE Bernard

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 est adopté après lecture.

**I – FINANCES - RH**

**1.1 – Adoption du compte administratif 2015**

Le Maire indique qu'au vu du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, du Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33, de la délibération du Conseil Municipal en date du 2015/20 du 23 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, de la délibération 2015/27 en date du 18 juin 2015 approuvant la DM1 et de la délibération 2015/43 en date du 24 septembre 2015 approuvant la DM2,

Le Maire expose à l'Assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M.CHAMPETIER Hubert conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, prend acte de la présentation détaillée faite du Compte administratif 2015 de la Commune et adopte le Compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat N-1	197 945,89 €	
Réalisation de l'exercice	327 870,93 €	480 764,44 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>525 816,82 €</b>	<b>480 764,44 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>- 45 052,38 €</b>	
Reports	43 388,40 €	
<b>Excédent ou déficit 2015</b>	<b>- 88 440,78 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat N-1		508 308,02 €
Réalisation de l'exercice	307 324,27 €	432 413,52 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>307 324,27 €</b>	<b>940 721,54 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>		<b>633 397,27 €</b>
Rattachements		
<b>Excédent ou déficit 2015</b>		<b>633 397,27 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	569 205,22 €	480 764,44 €
Fonctionnement	307 324,27 €	940 721,54 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>876 529,49 €</b>	<b>1 421 485,98 €</b>
<b>Résultat de clôture 2015</b>		<b>544 956,49 €</b>

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE voix ABSTENTION

## 1.2 – Adoption du compte de gestion 2015

Le Maire indique que vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33, la délibération du Conseil Municipal en date du 2015/20 du 23 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, la délibération 2015/27 en date du 18 juin 2015 approuvant la DM1, la délibération 2015/43 en date du 24 septembre 2015 approuvant la DM2, il y a lieu d'approuver le compte de gestion 2015.

Le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier en poste à la Trésorerie de la Ferté-Alais.

Le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier est conforme au compte administratif 2015 de la Commune,

Le Maire souligne qu'il a été transmis avant le 1<sup>er</sup> juin, comme la loi lui en fait obligation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal constate que les écritures du Compte de gestion 2015 sont conformes à celles du Compte administratif 2015 de la Commune et adopte le Compte de gestion de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

Résultat N-1	197 945,89 €	
Réalisation de l'exercice	327 870,93 €	480 764,44 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>525 816,82 €</b>	<b>480 764,44 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>- 45 052,38 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat N-1		508 308,02 €
Réalisation de l'exercice	307 324,27 €	432 413,52 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>307 324,27 €</b>	<b>940 721,54 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>633 397,27 €</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	525 816,82 €	480 764,44 €
Fonctionnement	307 324,27 €	940 721,54 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>833 141,09 €</b>	<b>1 421 485,98 €</b>
<b>Résultat 2015</b>		<b>588 344,89 €</b>
<b>Reports 2015</b>	43 388,40 €	
<b>Résultat de clôture 2015</b>		<b>544 956,49 €</b>

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

Le Conseil municipal constate que les écritures du Compte de gestion 2015 sont conformes à celles du Compte administratif 2015 de la Commune.

## **II – ECOLES - GARDERIE**

### **2.1 – PEDT**

Le Maire annonce la validation du PEDT par la CAF et la Préfecture.

### **2.2 – Incendie**

Le Maire indique que le local, la classe et le rez-de-chaussée de la mairie ont été décontaminés, les dalles des plafonds de la classe ont été changées, les murs repeints ce qui a permis aux enfants de regagner leur classe après 6 semaines.

Le Maire rappelle que pendant la période estivale la réserve sera réhabilité (toiture, sol et ouvrants).

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **2.3 – Effectifs 2016/2017**

Le Maire informe qu'à la rentrée 2016 il est prévu 8 enfants en 1<sup>ère</sup> section, 4 en 2<sup>ème</sup> section , 3 en section enfantine, 7 en CP, 4 en CE1, 4 en CE2, 7 en CM1 et 10 en CM2. 47 élèves seront scolarisés dont 35 aux écoles de la commune.

### **2.4 – Achat de jouets**

Le Maire informe la nécessité de renouveler les jeux et jouets de la garderie en allouant un budget de 500€.

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## **III – TRAVAUX**

### **3.1 – Contrat rural – Avenant n°1**

Le Maire indique que le dossier concernant l'extension de l'école, la réhabilitation de la classe actuelle et l'aménagement du préau et du rez-de-chaussée de la mairie sera remis au Département.

### **3.2 – Réserve de l'école - Accessibilité**

Le Maire indique qu'une subvention (DETR) et une réserve parlementaire ont été sollicitées.

### **3.3 - Eglise**

Concernant les travaux de l'oculus le Maire informe qu'une subvention de 5.600€ est en cours auprès de la DRAC. Le lancement des travaux est en cours de validation à la STAP.

## **IV – URBANISME**

### **4.1 – PLU et étude de ruissellement**

Concernant le ruissellement, le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 2 mars afin de présenter une étude hydraulique et de définir les prochaines étapes (ouvrages à mettre en place par zonage). Des réunions de travail sont prévues avec les agriculteurs pour en définir les modalités.

Concernant le PLU, le Maire indique que le PADD doit être présenté lors de la prochaine réunion du 9 mars.

## **4.2 – Enquête publique**

Le Maire annonce que l'enquête publique sur la réalisation d'un forage sur le hameau de Retolu pour la culture de pommes de terre a été clôturée sans remarques particulières.

## **V - DIVERS**

### **5.1 – Site internet**

Le Maire annonce que les frais de mise en service du site internet sont estimés à 1.000€.

### **5.2 – Convention salle des fêtes**

Le Maire indique qu'en cas d'annulation il y a lieu d'ajouter une clause à la convention existante : « en cas d'annulation dans un délai inférieur à 1 mois il sera retenu 50% de la valeur de la location ».

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **5.3 - Téléphonie**

Le Maire rappelle qu'une étude est lancée auprès de plusieurs prestataires. Les offres sont en cours d'analyse. Le Maire indique qu'au vu des premiers éléments une économie substantielle est attendue. Le dossier sera finalisé début avril.

### **5.4 – Bâtiment de la Poste**

Le Maire indique le lancement d'une étude concernant la réhabilitation du bâtiment ainsi qu'une évaluation de sa valeur immobilière actuelle.

### **5.5 – Matériel roulant**

Le Maire indique la nécessité d'acquérir de petits et gros matériels dédiés à l'entretien de la commune.

Le Conseil municipal valide l'inscription de la somme de 20.000€ au budget primitif 2016.

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **5.6 – Ameublement d'accueil de la mairie et du bureau**

Le Maire indique la nécessité d'aménager le bureau et l'accueil de la mairie.

Le Conseil municipal valide l'inscription de la somme de 4.400€ au budget primitif de la commune.

Par 15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

LA SEANCE EST LEVEE A 23H30